

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022.33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage en mairie : mardi 28 juin 2022

Date d'affichage de la délibération en mairie : samedi 9 juillet 2022

PRESENTS : 18

MM. GELAS Gilles, BARBE Jean-David, ROUDET Didier, LUC-PUPAT Hervé, DUBOIS Michel, FOURNIER Patrick, MARION Gérard, GATTEL Didier, LUC-PUPAT Mathieu, M. ESTIENNE Frédéric, BENOIT Gabriel - Mmes Audrey PERRIN, PETIT Denise, PARADIS Angélique, DEMARCQ Valérie, MOREL Céline, DUPEUX Florine, Isabelle METRAL

ABSENTS EXCUSES : 1

TOURNU Delphine

POUVOIRS : 1

BARBE Jean-David

A été élu secrétaire de séance :

MARION Gérard

2022.33 TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES : REPAS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur Gilles GELAS, Maire, rappelle qu'une révision des tarifs des services périscolaires est prévue chaque année.

Pour l'année 2022-2023, Mme Valérie Demarcq explique que la Commission Scolaire propose d'augmenter une partie des tarifs rappelés ci-dessous. En effet suite à l'augmentation du coût des énergies et de certains produits alimentaires, le traiteur a augmenté ses prix de 10%. De plus, le nombre d'enfant déjeunant à la cantine augmente régulièrement (plus de 110 enfants) donc 2 services sont obligatoires ce qui engendre des frais supplémentaires de personnel (7 personnes).

Rappel des tarifs année scolaire 2021-2022

Cantine (repas pour les enfants, enseignants et personnel communal)	4.60 €
Cantine avec PAI (<i>repas apporté par les parents avec prescription médicale et accord du médecin scolaire</i>)	2.90€
Garderie du matin : 7h30-8h30	1.90 €
8h00-8h30	0.95 €
Garderie du soir : 16h30-18h00	2.85 €

16h30-17h30
16h30-17h00

Proposition de tarifs année scolaire 2022-2023

Cantine (repas pour les enfants, enseignants et personnel communal)	4.90 €
Cantine avec PAI (<i>repas apporté par les parents avec prescription médicale et accord du médecin scolaire</i>)	3.00 €
Garderie du matin : 7h30-8h30	1.90 €
8h00-8h30	0.95 €
Garderie du soir : 16h30-18h00	2.85 €
16h30-17h30	1.90 €
16h30-17h00	0.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter les tarifs cantine et PAI conformément au tableau ci-dessus
- De ne pas augmenter les tarifs de garderie matin et soir

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles GELAS

